

RÈGLEMENT OFFICIEL

16^e Semi-marathon des Lions de Rueil-Malmaison et 10 km

Dimanche 7 mars 2027

La participation à l'une des épreuves vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Chaque participant s'engage également à respecter les consignes de l'organisation, des signaleurs et des services de secours pendant toute la manifestation.

1. ORGANISATION	2
2. DESCRIPTION DES ÉPREUVES	2
3. PARCOURS.....	2
4. HORAIRES.....	3
5. TEMPS LIMITE	3
6. RAVITAILLEMENT	3
7. ASSISTANCE MÉDICALE	3
8. VESTIAIRES ET CONSIGNE	3
9. INSCRIPTIONS.....	4
10. JUSTIFICATIFS MÉDICAUX.....	4
11. RETRAIT DES DOSSARDS.....	4
12. DOSSARD ET CHRONOMÉTRAGE	5
13. SÉCURITÉ ET RESPECT DU PARCOURS	5
14. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	5
15. ANNULATION ET REMBOURSEMENT	6
16. CESSION DE DOSSARD	6
17. DROIT À L'IMAGE	6
18. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	6
19. ASSURANCE	7

1. ORGANISATION

L'association Lions Club de Rueil-Malmaison organise, le dimanche 7 mars 2027, la 16^e édition du Semi-marathon des Lions de Rueil-Malmaison et du 10 km.

Cette manifestation comprend deux épreuves sur route :

- Un semi-marathon de 21,1 km
- Une course de 10 km

Les épreuves sont inscrites au calendrier officiel sous réserve des autorisations administratives requises.

2. DESCRIPTION DES ÉPREUVES

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes.

Catégories d'âge FFA 2027, valables jusqu'au 31 août 2027 : [\[athle.fr\]](http://athle.fr)

- U18 / Cadets (CA) : nés en 2010 et 2011 (10 km uniquement)
- U20 / Juniors (JU) : nés en 2008 et 2009
- U23 / Espoirs (ES) : nés de 2005 à 2007
- Seniors (SE) : nés de 1993 à 2004
- Masters (MA) : nés en 1992 et avant

Conditions d'âge :

- Semi-marathon : ouvert aux participants relevant au minimum de la catégorie Junior et âgés d'au moins 18 ans le jour de l'épreuve.
- 10 km : ouvert aux participants relevant au minimum de la catégorie Cadet.

3. PARCOURS

Semi-marathon

Le parcours de 21,1 km est constitué de deux tours du circuit principal.

10 km

Le parcours emprunte les mêmes infrastructures et zones de départ et d'arrivée que le semi-marathon sur un seul tour.

4. HORAIRES

- Départ du 10 km : 9 h 30
- Départ du semi-marathon : 10 h 30

Le départ et l'arrivée sont situés à proximité de l'entrée du Parc des Bords-de-Seine à Rueil-Malmaison.

Les participants doivent rejoindre leur zone de départ au plus tard 10 minutes avant l'heure de leur épreuve. L'organisation peut refuser l'accès au départ à tout participant se présentant après la fermeture de la zone.

5. TEMPS LIMITE

Afin de permettre la réouverture progressive des voies à la circulation :

- Le temps limite du semi-marathon est fixé à 2 h 40 ;
- Le temps de passage maximum au contrôle intermédiaire situé devant le stade après le premier tour est fixé à 1 h 40.

Tout concurrent hors délai pourra être mis hors course par l'organisation. Il devra alors suivre les instructions de l'organisation et, si celle-ci le demande, restituer son dossard. S'il poursuit son déplacement, il ne sera plus considéré comme participant à l'épreuve et devra respecter le Code de la route.

6. RAVITAILLEMENT

Un point de ravitaillement est prévu environ tous les 5 kilomètres ainsi qu'à l'arrivée.

7. ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale est assurée pendant toute la durée de l'épreuve par les services de secours agréés.

Les équipes de secours sont habilitées à retirer de la course tout participant dont l'état de santé le justifie.

8. VESTIAIRES ET CONSIGNE

Une consigne gratuite est organisée à proximité de la zone de départ et d'arrivée. Les participants peuvent y déposer quelques effets personnels dans un sac de sport fermé et identifié par leur numéro de dossard, puis le récupérer après la course sur présentation de ce numéro. Des vestiaires et quelques douches sont également mis à la disposition des coureurs.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets déposés.

9. INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être effectuées en ligne sur la plateforme officielle de chronométrage.

Les inscriptions seront closes :

- Soit à la date indiquée par l'organisation ;
- Soit dès que le nombre maximal de dossards sera atteint.

LIMITES DE PARTICIPANTS

- Semi-marathon : 2 000 dossards
- 10 km : 2 000 dossards

TARIFS D'INSCRIPTION 2027

- 10km
 - Les 400 premiers dossards : 18 €
 - Les 600 dossards suivants : 22 €
 - Ensuite : 25 €
- Semi-marathon
 - Les 400 premiers dossards : 30 €
 - Les 600 dossards suivants : 35 €
 - Ensuite : 40 €

10. JUSTIFICATIFS MÉDICAUX

Conformément à la réglementation en vigueur du Code du sport et de la Fédération Française d'Athlétisme, la participation est soumise à la présentation de l'un des justificatifs suivants :

- Une licence FFA valide à la date de l'épreuve ;
- Ou une attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) valide.

Le PPS doit avoir été effectué dans les délais prévus par la réglementation fédérale au moment de l'inscription.

Les participants étrangers doivent fournir les documents exigés par la réglementation française applicable à la date de l'épreuve.

11. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité :

- Samedi 6 mars 2027 de 14 h à 19 h ;
- Dimanche 7 mars 2027 à partir de 8 h, jusqu'à 9 h 10 pour le 10 km et jusqu'à 10 h 10 pour le semi-marathon.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Le dossard ne sera remis que si le dossier d'inscription est complet et validé. À défaut, le participant ne pourra prendre le départ.

12. DOSSARD ET CHRONOMÉTRAGE

Chaque participant doit porter son dossard **de manière visible sur la poitrine** pendant toute la durée de l'épreuve.

Le chronométrage est assuré par le chronométreur officiel de l'événement.

Une puce électronique intégrée au dossard permettra l'enregistrement des temps de course.

Tout concurrent n'effectuant pas la totalité du parcours ne sera pas classé.

13. SÉCURITÉ ET RESPECT DU PARCOURS

Les accompagnateurs à bicyclette, en roller, en trottinette ou à bord de tout autre engin sont interdits sur le parcours.

Seuls les véhicules de l'organisation, de sécurité, de secours et les véhicules autorisés par la préfecture sont admis.

Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la disqualification immédiate du participant concerné.

L'usage d'écouteurs ou de tout dispositif susceptible d'empêcher d'entendre les consignes de sécurité est déconseillé. Les participants doivent respecter les autres concurrents, les riverains, le mobilier urbain et l'environnement, et déposer leurs déchets dans les zones prévues à cet effet.

14. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les résultats officiels seront publiés sur le site du chronométreur officiel.

Toute réclamation relative au déroulement de l'épreuve ou aux résultats doit être adressée à l'organisation dans un délai d'une semaine, via le formulaire de contact du site officiel de la course (<https://www.semimarathondeslions.com>). Les décisions de l'organisation seront prises après examen des éléments disponibles.

Les classements comprendront notamment :

- Classement général hommes et femmes ;
- Classements par catégories ;
- Challenge entreprise ;
- Meilleure Rueilloise ;
- Meilleur Rueillois.

Les récompenses seront remises uniquement aux participants présents lors de la cérémonie protocolaire. Elles ne seront ni envoyées ni remises ultérieurement, sauf décision contraire de l'organisation.

15. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, les conditions de départ ou la durée de l'épreuve si les circonstances, les conditions météorologiques ou les exigences de sécurité le rendent nécessaire.

Toute inscription est ferme et définitive, sous réserve des dispositions prévues ci-dessous en cas de modification, de report, d'interruption ou d'annulation de l'épreuve.

Hormis les cas mentionnés ci-dessous, aucun remboursement ni report d'inscription ne pourra être accordé, sauf disposition particulière expressément décidée par l'organisation.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision administrative, de situation sanitaire ou de tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisateur, l'épreuve pourra être modifiée, reportée, interrompue ou annulée. Les conditions d'un éventuel remboursement ou report d'inscription seront alors déterminées par l'organisation en fonction des circonstances et des frais déjà engagés.

16. CESSION DE DOSSARD

Toute cession ou revente de dossard est interdite, sauf transfert effectué avant la date limite et selon la procédure proposée par la plateforme officielle de chronométrage. Le transfert n'est valable qu'après confirmation par cette plateforme.

Jusqu'à la confirmation du transfert par la plateforme officielle de chronométrage, le participant initialement inscrit demeure responsable de son dossard et de son utilisation.

17. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation, ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées dans le cadre de l'événement, sur leurs supports de communication relatifs à la manifestation, sans limitation territoriale et pendant la durée autorisée par la législation applicable.

18. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Lions Club de Rueil-Malmaison, organisateur de l'événement, est responsable du traitement des données personnelles recueillies lors de l'inscription. Ces données sont traitées pour gérer l'inscription et la participation aux épreuves, respecter les obligations légales applicables et, sur le

fondement de l'intérêt légitime de l'organisateur, assurer la sécurité de la manifestation, le chronométrage, l'établissement et la publication des résultats.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées de l'organisation et aux prestataires nécessaires à la tenue de l'événement, notamment la plateforme officielle de chronométrage ProTiming. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités décrites ci-dessus puis, le cas échéant, archivées pendant les durées imposées par la loi. La politique de gestion des données personnelles de ProTiming est consultable à l'adresse suivante :

<https://protiming.fr/tou#gestion-des-donnees-personnelles>.

Dans les conditions prévues par la réglementation, chaque participant peut demander l'accès à ses données, leur rectification ou leur effacement, ainsi que la limitation du traitement, s'opposer à celui-ci et, lorsque ce droit est applicable, demander la portabilité de ses données. Ces droits s'exercent auprès de l'organisateur au moyen des coordonnées publiées sur le site officiel de l'événement. Le participant peut également adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

19. ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Il appartient aux autres participants de souscrire les assurances qu'ils jugent nécessaires.

Chaque participant prend part à l'épreuve sous sa propre responsabilité et doit s'assurer que son état de santé et sa préparation sont compatibles avec l'effort prévu, sans préjudice des responsabilités légales de l'organisateur.
